

---

---

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

---

---

ACADÉMIE FRANÇAISE.

*Séance publique du jeudi 29 août 1844,*

PRÉSIDÉE PAR M. SCRIBE, DIRECTEUR.

---

PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

---

PRIX D'ÉLOQUENCE.

L'Académie avait proposé pour sujet du prix d'éloquence, à décerner en 1844, un *Discours sur Voltaire*.

Le prix a été décerné à M. HAREL, auteur du N° 10 ; une première mention a été accordée au N° 6, et une seconde mention au N° 13, dont l'auteur est M. BAUDRILLART.

PRIX MONTYON.

---

PRIX DESTINÉS AUX ACTES DE VERTU.

L'Académie française a décerné :

Un prix de trois mille francs à *Julie-Jeanne MAZADE*, demeurant à Bourg-lez-Valence, département de la Drôme.

Un prix de trois mille francs à *David LACROIX*, demeurant à Dieppe, département de la Seine-Inférieure.

Un prix de deux mille francs au sieur *THIANE* dit *CAYANNE (Pierre)*, demeurant à Moissac, département de Tarn-et-Garonne.

Un prix de deux mille francs à *Élisabeth-Germaine PARIS*, demeurant à Arcis-sur-Aube, département de l'Aube.

Six médailles de mille francs, chacune, aux personnes ci-après nommées, savoir :

A *Marie-Anne DESBUISSONS*, demeurant à Bayeux, département du Calvados.

A *Marie PREVOST*, demeurant à Rouen, département de la Seine-Inférieure.

A *Marguerite JEANNIOT*, demeurant à Montmort, arrondissement d'Épernay, département de la Marne.

A *François VALLET*, demeurant à Thoissey, arrondissement de Trévoux, département de l'Ain.

A *Jean* CARCUAC, demeurant à Concourès, canton de Bozouls, département de l'Aveyron.

A *Jean* DUTEIL, demeurant à Saint-Flour, département du Cantal.

Neuf médailles de cinq cents francs, chacune, aux personnes ci-après nommées, savoir :

A *Radegonde* LETON, demeurant à Metz, département de la Moselle.

A *Jeanne-Eulalie* PETRICQ, demeurant à Paris, rue des Martyrs, n° 4.

A *Marie-Anne* PAUL, demeurant à Compiègne, département de l'Oise.

A *Thérèse* PICARD, demeurant à Chalon-sur-Saône, département de Saône-et-Loire.

A *Thérèse* LAVÉ, veuve LEFÈVRE, demeurant à Lamarche, département des Vosges.

A *Mathurine* MEHA, demeurant au Croisic, arrondissement de Savenay, département de la Loire-Inférieure.

A *Élisabeth* MARCILLY, femme POTENOT, demeurant à Auxerre, département de l'Yonne.

A *Catherine* LOLAGNIER, veuve CHASSERAIE, demeurant à Versailles, département de Seine-et-Oise.

A *Françoise* ROCHELIMAGNE, veuve TERLE, demeurant au Puy, département de la Haute-Loire.

Une médaille de trois cents francs à *Hortense* BOYER, demeurant à Montfaucon, département de la Seine.

PRIX DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES  
AUX MOEURS.

L'Académie a décerné :

Un prix de six mille francs à M. Grégoire GIRARD, auteur d'un ouvrage intitulé : *De l'enseignement régulier de la langue maternelle.*

Un prix de trois mille francs à M. ÉGRON, auteur d'un ouvrage intitulé : *Le Livre de l'ouvrier.*

Une médaille de deux mille francs à M. Léon HALEVY, pour son *Recueil de Fables.*

Une médaille de deux mille francs à l'ouvrage de M. VANDERBURCH, intitulé : *La Carriole d'osier*, faisant partie d'une série de romans intitulée : *Les Enfants de Paris.*

PRIX EXTRAORDINAIRE,

FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT,

*Pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France.*

Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie; l'autre dixième étant réservé pour l'écrivain sur l'histoire de France qui aura le plus approché du prix.

Les ouvrages couronnés conservant, d'après la volonté du

testateur, les prix annuels, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages, et aucun n'ayant, au jugement de l'Académie, paru dans l'année qui puisse disputer le prix à ceux qui l'ont précédemment obtenu,

Le premier prix demeure décerné à M. Augustin THIERRY, auteur d'un ouvrage intitulé : *Récits des temps mérovingiens* ; le second à M. BAZIN, auteur de l'ouvrage intitulé : *Histoire de France sous Louis XIII.*

### PRIX EXTRAORDINAIRE,

FONDÉ PAR M. LE COMTE DE MAILLÉ LATOUR-LANDRY.

Le prix fondé par M. le comte DE MAILLÉ LATOUR-LANDRY, en faveur d'un écrivain ou artiste pauvre dont le talent méritera d'être encouragé, a été décerné cette année par l'Académie française, à M. Pierre DUPONT, auteur d'un poëme intitulé : les *Deux anges*, et de diverses poésies.

Un encouragement a été accordé à M. LACHAMBAUDIE, auteur de *Fables populaires.*

---